



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation à la Sécurité Routière**

**Sous-Direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire**

Maître Rémy JOSSEAUME  
36 rue Vital  
75116 PARIS

Affaire suivie par : AN

Paris, le

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Réf. : [REDACTED]

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. Pascal [REDACTED]

Après un examen attentif de son dossier, je vous confirme que le stage volontaire de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 16 et 17 août 2024 a bien été enregistré.

De ce fait, son permis de conduire est valide et doté de douze points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation,  
l'adjointe au chef de la section  
des recours du bureau national  
des droits à conduire

GEORGE LIN Sabrina